

UN TERRITOIRE A VIVRE ET A EXPERIMENTER

**Pièce n°1 – Projet
d'Aménagement Stratégique**

Version arrêtée le 28 janvier 2025

Version approuvée le 6 novembre 2025

Le Président, Guy VERNEY



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DE SES ENJEUX	9
Une accessibilité limitée et dépendante de la voiture.....	10
Un territoire concentré soumis à une forte saisonnalité	11
Une population stable confrontée à de réelles difficultés d'accès au logement	13
Le tourisme comme moteur d'une économie de plus en plus diversifiée	15
Un territoire doté d'une biodiversité exceptionnelle.....	19
Un paysage reconnu, un patrimoine méconnu.....	20
L'Oisans face au défi de la transition climatique et énergétique	21
Des ressources naturelles à consolider, des déchets à traiter	22
AXE 1 – UN TERRITOIRE PRESERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE	23
Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre.....	25
Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive	28
Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles	30
Orientation n°4 : Protéger la biodiversité, faire connaître le patrimoine naturel du territoire et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle	33
Orientation n°5 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets.....	35



Orientation n°6 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques	37
Orientation n°7 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine	39
AXE 2 – UN TERRITOIRE EQUILIBRE GARANT D'UNE POPULATION A L'ANNEE	41
Orientation n°1 : Consolider l'armature urbaine du territoire	43
Orientation n°2 : S'installer en Oisans	46
Orientation n°3 : S'appuyer sur l'équilibre du territoire pour proposer une vie à l'année	49
Orientation n°4 : Rendre accessible le territoire et mettre en réseau les différentes polarités pour travailler leur complémentarité.....	51
AXE 3 – UNE ECONOMIE CONFORTEE S'APPUYANT SUR UNE ECONOMIE TOURISTIQUE DURABLE.....	53
Orientation n°1 : Développer et structurer l'offre d'accueil pour les activités économiques et agricoles existantes et à venir	55
Orientation n°2 : Renforcer les dimensions durables et inclusives du modèle de développement économique, agricole et sylvicole du territoire	57
Orientation n°3 : Développer une diversification touristique « scénarisée » tout en confortant les offres touristiques phares	59
Orientation n°4 : Développer une activité agricole respectueuse de son environnement et tenant compte des besoins alimentaires du territoire	62



PREAMBULE

Document clé du Schéma de Cohérence Territoriale, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) exprime les objectifs d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ainsi, il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

A ce titre, et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, il doit favoriser :

- u Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- u Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- u Les transitions écologique, énergétique et climatique,
- u Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- u Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- u La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Face aux défis du changement climatique, des transitions environnementales, énergétiques et écologiques, la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) cherche à travers son projet d'aménagement stratégique à s'adapter tout en s'inscrivant dans une logique de préservation des qualités de son territoire et de son cadre de vie.

Ainsi, le diagnostic territorial a mis en avant plusieurs enjeux auxquels le territoire doit répondre :

- u Le maintien de sa population face à un risque de dévitalisation liée à son vieillissement mais aussi aux difficultés de plus en plus grandes pour trouver un logement, y compris pour les travailleurs saisonniers. A travers le PAS, la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO)



va mettre en œuvre une véritable stratégie de l'habitat et du foncier dans un objectif de mixité, de lien intergénérationnel et de proximité emploi/domicile.

- u La transition de son économie en travaillant sur sa diversification. Dotée d'une économie touristique puissante mais menacée par le changement climatique et la concurrence, le territoire se doit de diversifier son économie en s'appuyant sur sa proximité avec la métropole grenobloise, les particularités de son territoire (réhabilitation de l'immobilier de loisirs, filière bois...) mais aussi sur une offre touristique plus diversifiée et plus étalée en s'appuyant notamment sur son bassin de population régionale.
- u **Une organisation urbaine qui s'effrite.** Sous l'effet conjugué de l'augmentation du prix du foncier, de sa raréfaction, la structure urbaine de l'Oisans commence à se dégrader avec une fuite des populations des zones d'emplois, générant mécaniquement de nombreux déplacements pendulaires internes au territoire, alors que finalement l'attractivité de la métropole grenobloise, pourtant proche, se fait peu ressentir.
- u Une agriculture en difficulté. Ancien territoire agricole, l'Oisans s'est dévitalisé au point que l'agriculture se résume à une petite quarantaine d'exploitations, ce qui conduit inexorablement à une fermeture des paysages et à une perte de qualité écologique mais aussi touristique. Pourtant, fort de sa proximité avec la métropole grenobloise, de débouchés en période touristique mais aussi d'un abattoir local, l'Oisans dispose de réelles qualités sur lesquelles il apparaît nécessaire de s'appuyer pour redynamiser cette économie non délocalisable. Les effets du changement climatique pourraient également permettre de développer une nouvelle forme d'agriculture de montagne.
- u Un potentiel sylvicole peu exploité. Doté d'un couvert forestier important et en augmentation du fait de la déprise agricole, l'Oisans n'exploite que peu cette ressource. La filière bois est balbutiante et non structurée. Une réflexion stratégique est à mener sur cette



filière peu délocalisable et ce d'autant que ce matériau permet de répondre aux défis du changement climatique, à la crise énergétique mais aussi au mode constructif local.

- u La gestion des mobilités internes et externes au territoire. Territoire uniquement accessible par les modes de transport routier, l'Oisans fonctionne dans une forme de relatif enclavement. Deux défis s'offrent à lui : l'accessibilité du territoire depuis la métropole grenobloise et la facilitation des déplacements internes dans une logique de décarbonation des modes de transport.
- u Un patrimoine naturel, paysager et architectural remarquable mais soumis à la pression anthropique. Fort d'une biodiversité exceptionnelle représentée par le Parc National des Ecrins et de multiples mesures de protection, le territoire est particulièrement sensible aux pressions anthropiques, en particulier à une sur-fréquentation ponctuelle des milieux. L'un des enjeux du SCoT est donc de concilier la préservation de la biodiversité et sa découverte qui est un des atouts majeurs de l'attractivité du territoire.

Son patrimoine paysager symbolisé par les villages perchés ou les vues remarquables sur les massifs est, quant à lui, essentiellement menacé par la banalisation de l'urbanisation et le mitage du territoire. Le SCoT se doit d'être vigilant sur cet enjeu.

Enfin, le patrimoine architectural de l'Oisans mérite d'être valorisé en lien avec les villages perchés ou le village de Besse, site patrimonial remarquable.

- u La gestion des ressources en particulier de la ressource en eau. Réservoir d'eau du fait de ses nappes phréatiques et de ses glaciers, l'Oisans doit s'inscrire dans une démarche de pérennisation et d'économie de la ressource tout en assurant son fonctionnement territorial en lien notamment avec l'irrigation de son territoire mais aussi l'enneigement de ses domaines skiables. Le SCoT doit également prendre en compte les orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (2022-2027), adopté le 18 mars 2022, et les objectifs du Schéma



d'Aménagement et de Gestion des eaux Drac Romanche, approuvé le 15 février 2019, en lien avec le plan d'action du gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (2023).

- u Le développement des énergies renouvelables en cohérence avec son histoire (énergie hydraulique) mais aussi ses propres ressources (filière bois...). L'Oisans est doté d'un potentiel important qu'il est nécessaire de structurer au bénéfice de ses habitants.

Ainsi, la Communauté de communes de l'Oisans doit s'inscrire dans une nécessaire transition environnementale et climatique dans une logique de sobriété (foncière, énergétique...). C'est dans ce sens que le SCoT et son Projet d'Aménagement stratégique ont été élaborés. Cet enjeu alimente l'ensemble des axes, orientations, objectifs et actions du document.



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DE SES ENJEUX



Une accessibilité limitée et dépendante de la voiture

Le territoire de l'Oisans fonctionne en relative autonomie avec environ 85% des flux quotidiens qui sont internes au territoire et pour moins de 10% vers la métropole grenobloise pourtant proche (45 minutes en voiture). Desservi uniquement par la route (RD1091), l'Oisans n'offre que peu de perspectives de liaisons hormis vers le Briançonnais proche. Les systèmes de transport en commun sont peu structurés et comportent de nombreuses ruptures de charge. Le principal enjeu réside dans la gestion des flux touristiques en particulier en périodes hivernales et estivales mais également lors des week-ends qui peuvent être aussi chargés. L'accès au territoire revêt un caractère éminemment stratégique pour la gestion des flux, les villages traversés mais aussi les émissions de gaz à effet de serre. Une réflexion commune avec la métropole grenobloise apparaît nécessaire et au cœur de la problématique.

En interne, des premières réalisations permettent de limiter l'usage de la voiture (voie verte, ascenseur valléen Allemond/Oz, Venosc/Les Deux Alpes...) mais elles méritent d'être structurées autour d'un maillage cohérent, en particulier autour de mobilités décarbonées et douces.

Les villages sont quant à eux relativement isolés et ne bénéficient que peu des services de transports en commun. Actuellement, des liaisons collectives inter-village sont en phase de test.

Enfin, un enjeu important existe autour des sites touristiques emblématiques avec la gestion du stationnement (cœur de station, plateau d'Emparis, vallée du Vénéon...). La voiture y est omniprésente et nuit à la qualité paysagère et environnementale de ces lieux.



Un territoire concentré soumis à une forte saisonnalité

Le territoire est organisé autour de 3 polarités majeures :

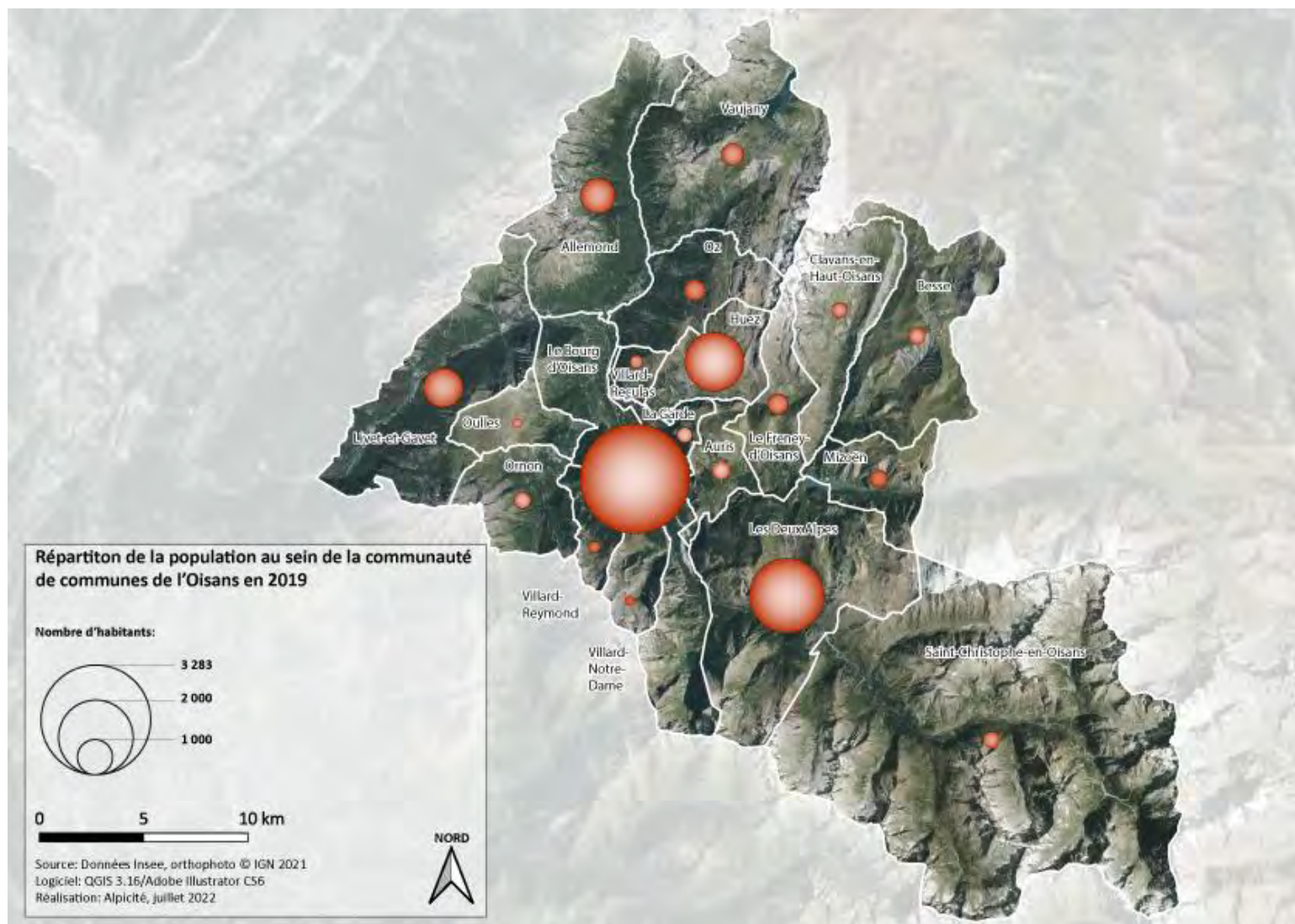
- u Le Bourg d'Oisans qui a un rôle de bourg centre avec l'ensemble des aménités (collège, supermarché, équipements, services...) et environ 1/3 de la population permanente ;
- u Les deux stations internationales d'Huez et des Deux-Alpes avec une forte saisonnalité de fonctionnement multipliant par 20 leurs populations permanentes. Ces communes ont un réel rôle de moteur économique avec plus de 50% des emplois à elles seules et la présence d'équipements structurants.

Au regard de certaines difficultés à s'installer sur ces communes, la population a eu tendance à migrer au sein du territoire communautaire. Ainsi, Allemond a bénéficié de son accessibilité pour se développer et se positionner aujourd'hui comme un véritable pôle d'appui, au même titre que Livet et Gavet qui bénéficie de son passé industriel pour maintenir une activité productive sur le territoire communautaire et pérenniser ses équipements, ou même du Freney d'Oisans qui s'inscrit à l'articulation de plusieurs versants et vallées et regroupe à ce titre de nombreux services.

Toutefois, le territoire de l'Oisans était historiquement agricole. Aussi, il est encore aujourd'hui organisé en une multitude de villages et hameaux dont certains ne disposent plus que de quelques habitants permanents et sont menacés de dévitalisation (Oulles, Clavans...).

Certains de ces villages (Vaujany, Oz, Auris, Villard Reculas, Saint Christophe en Oisans) ont bénéficié de l'attractivité touristique du territoire pour se développer et devenir de véritables pôles relais de développement avec un taux d'équipements et de population significatif (Vaujany, Oz, Auris).





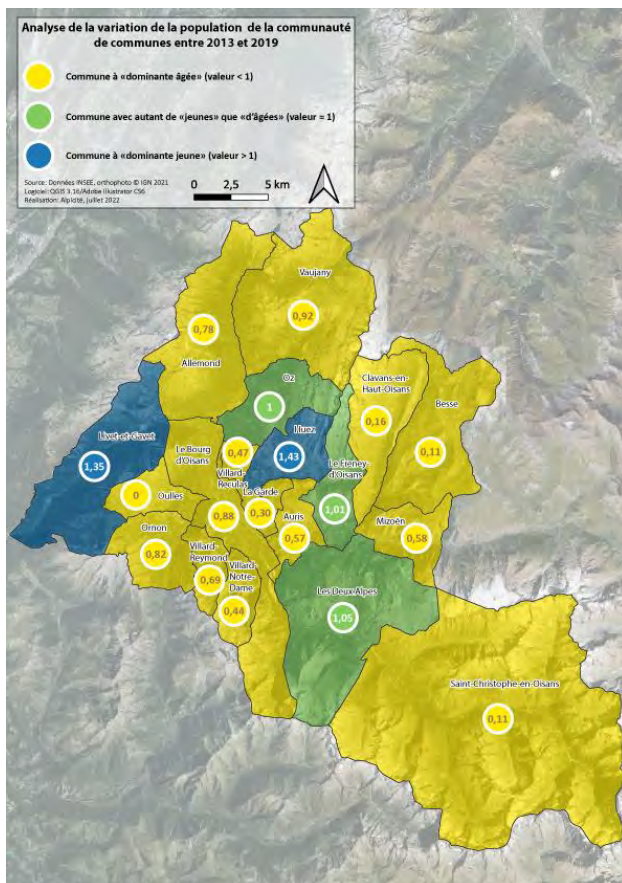
Cette organisation urbaine, avec ses dynamiques, s'est traduite par un développement du territoire en cohérence avec cette armature. Ainsi, les bourgs centres et les bassins d'emplois ont été les plus consommateurs d'espaces (Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes, Huez, Allemond, Vaujany). Toute proportion gardée, la consommation d'espace du territoire de l'Oisans est relativement limitée par rapport aux autres territoires isérois.

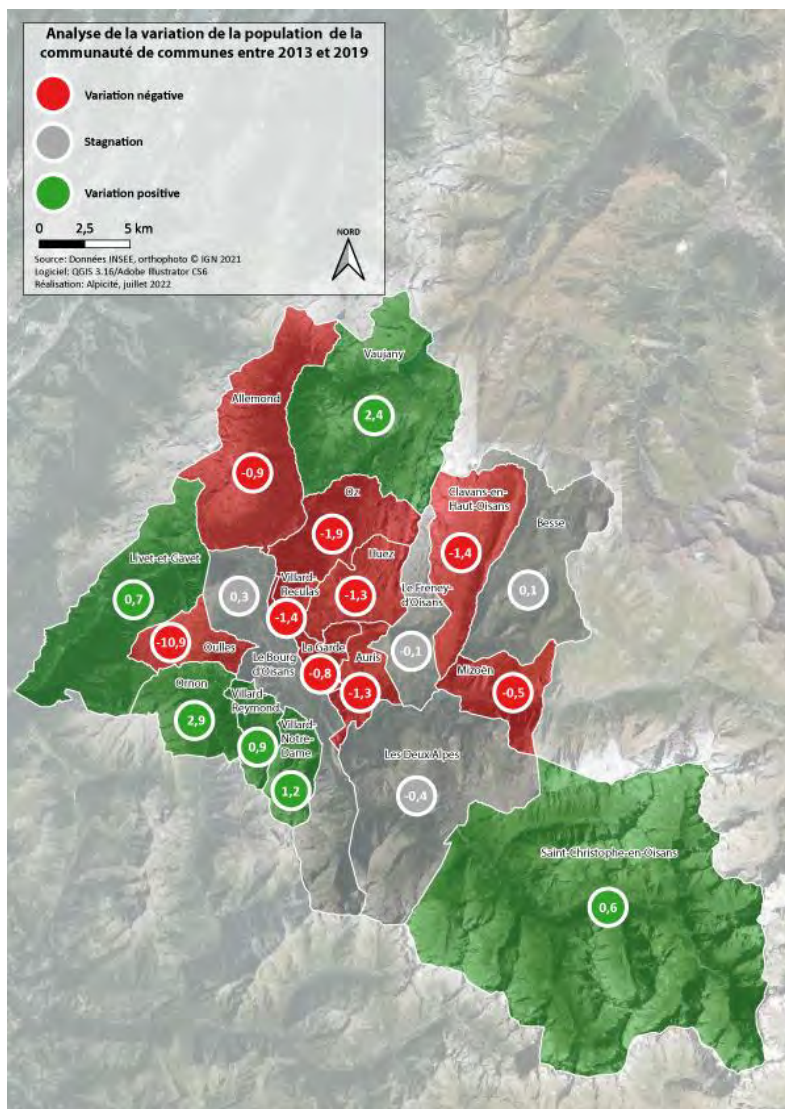


Suite à la création des stations de sports d'hiver et la construction de barrages hydrauliques, ayant permis l'installation de nombreuses familles, l'Oisans a connu une forte croissance de sa population (+20% entre 1968 et 1982). Depuis cette période, la population a peu varié en nombre pour atteindre 10 672 habitants permanents en 2019 (+347 habitants par rapport à 1982). Toutefois, d'importantes migrations internes ont lieu avec des évolutions structurelles. Si l'indice de jeunesse du territoire est plutôt équilibré (0.91 personnes de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans), les villages éloignés des principaux flux d'activités (Clavans, Oulles, Besse, Saint Christophe en Oisans ...) sont menacés par une disparition de leur population (indice de jeunesse compris entre 0 et 0.16...).

L'un des enjeux principaux du territoire est de conforter et renouveler la population sur le territoire afin d'éviter une dévitalisation de certaines parties du territoire au regard de son vieillissement mais aussi des difficultés à accéder au logement.

Ainsi, si les stations ont plutôt une population jeune, elles sont confrontées à des prix de foncier prohibitif, allant parfois jusqu'à 10 000 € / m² habitable, qui rend impossible l'accès à un logement aussi bien en location à l'année qu'en accession.





Cela conduit à une fuite des actifs de ces communes avec une perte significative de population aux Deux-Alpes et à Huez au profit de communes de vallées ou de villages accessibles avec un prix de foncier moins élevé.

Les revenus des ménages, inférieurs à la moyenne départementale, sont déconnectés du marché immobilier, soumis à une forte tension du fait de la demande en biens touristiques et en particulier en résidences secondaires. Ce phénomène est fortement consommateur d'espaces et peu productif en termes d'emplois. Avec environ 2895 logements créés en 20 ans (1999/2019), dont 72% de résidences secondaires, le territoire est confronté à un réel défi de maintien de sa population permanente. Ce risque est augmenté par l'absence de réglementation et d'outils à l'échelle nationale pour lutter contre ce phénomène propre aux zones touristiques.

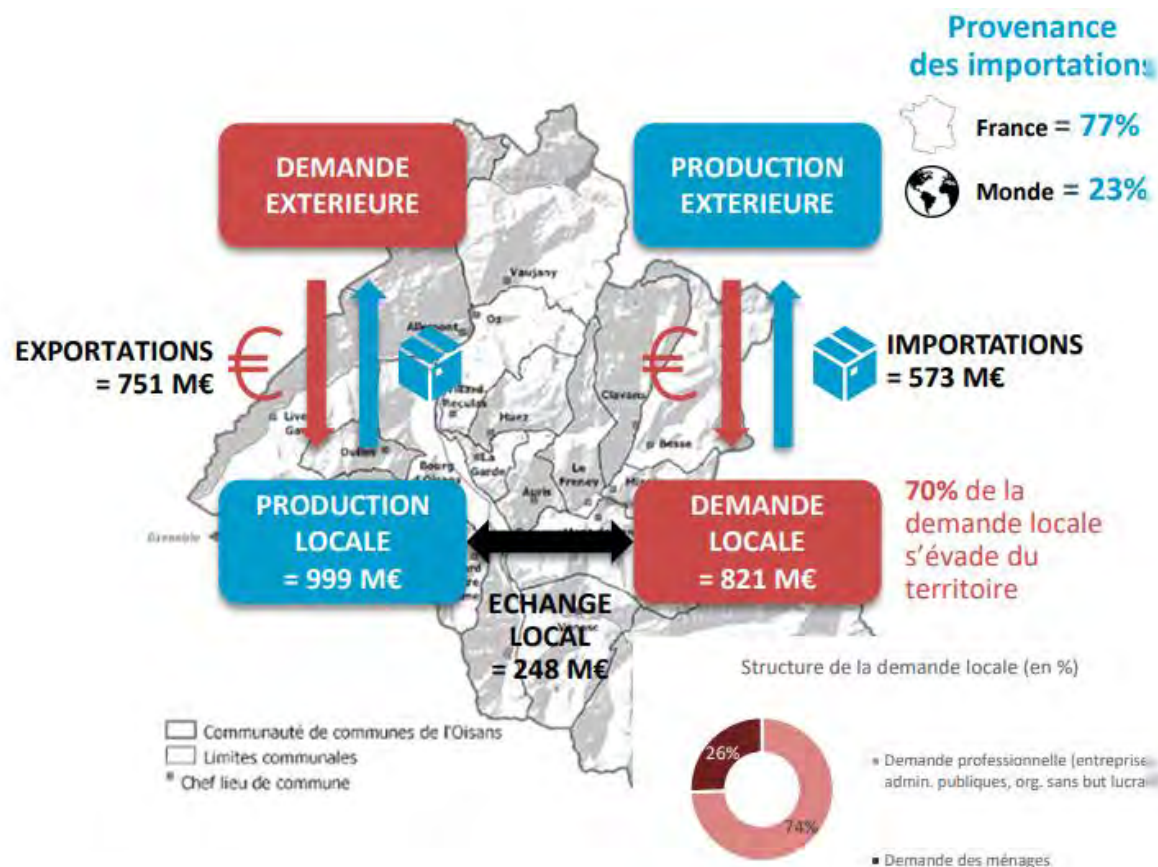
Le parc de logement demeure tendu avec environ 3% de logements vacants principalement concentrées sur Le Bourg d'Oisans, Le Freney d'Oisans, Livet Et Gavet et Saint Christophe en Oisans. Il s'agira de réinvestir en priorité ces logements en travaillant toutefois à la fluidité du parc immobilier.

L'un des enjeux majeurs pour le territoire est donc l'accès à un logement de qualité en cohérence avec le revenu des habitants, d'autant que le territoire n'est doté que de 7,5% de logements sociaux. Une réflexion est à mener sur la diversification de ce parc et sa mise en cohérence avec les besoins du territoire.

Enfin, l'accueil des travailleurs saisonniers devient une réelle problématique, surtout depuis la crise du Covid 19. L'offre en logements se raréfie et devient particulièrement prohibitive. Une stratégie commune est à penser et à créer pour apporter une réponse adaptée.



Le tourisme comme moteur d'une économie de plus en plus diversifiée



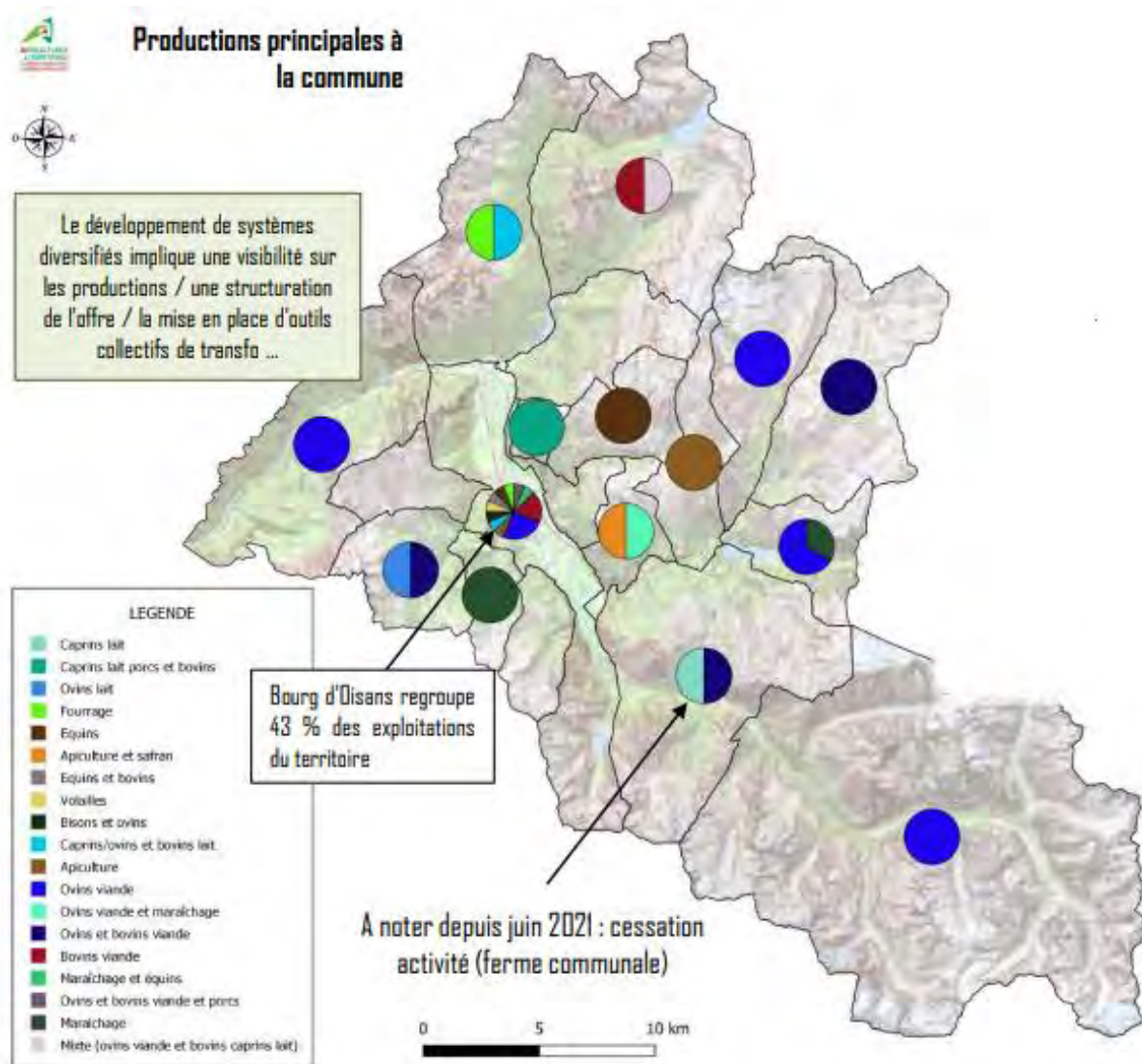
Le territoire s'organise autour de l'économie touristique qui prédomine dans l'activité économique. Celle-ci entraîne les autres économies du territoire et notamment l'économie présentielle qui lui est fortement liée. Face au défi du changement climatique, mais également face aux évolutions des attentes des populations permanentes et touristiques, le territoire doit rendre son modèle de développement économique plus résilient, sous peine de subir, à termes, de réelles difficultés.

Il peut ainsi s'appuyer sur une forte demande d'implantation et de relocalisation d'entreprises qui n'arrivent pas à s'installer du fait de la raréfaction de l'offre en foncier économique et ce malgré la présence de quelques friches industrielles sur la commune de Livet et Gavet.

Cette difficulté d'implantation ne permet pas au territoire de réduire ses importations des territoires voisins et conduit ainsi à une perte d'emplois, de revenus fiscaux, d'actifs et

Source: Utopies - Locanomics





donc de population. L'un des défis de l'Oisans réside donc dans la diversification de son économie, qui permettra de limiter les importations de produits et services.

L'économie tertiaire est, quant à elle, peu présente malgré la proximité de la métropole grenobloise. Une réflexion est à mener pour capter davantage d'actifs en télétravail en lien avec leurs résidences secondaires qui pourraient ainsi devenir permanente.

L'offre commerciale apparaît également insuffisante en nombre, notamment en grande surface. Toutefois, l'enjeu réside dans l'équilibre de l'offre en cohérence avec le maintien des commerces de proximité et du statut de Petite Ville de Demain de Bourg d'Oisans.

L'économie agricole est un enjeu important pour l'Oisans et ce pour plusieurs raisons :

- Historiquement, l'Oisans est un territoire agricole. Son paysage a été sculpté par l'agriculture.



- Il s'agit d'une économie locale et non délocalisable dont le potentiel est sous exploité avec une perte significative d'actifs durant les 20 dernières années. Cependant, la dynamique semble récemment s'inverser (+ 7 nouvelles exploitations en 5 ans).
- Il existe une demande forte et non satisfaite. Afin de répondre aux besoins locaux, il faudra étudier le lien avec les capacités du territoire (maraîchage dans la plaine de l'Oisans, viande et transformation avec l'abattoir...).

Si l'autonomie alimentaire globale ne peut être atteinte du fait des conditions climatiques, de la saisonnalité touristique et de la topographie du territoire, il n'en demeure pas moins que l'un des enjeux est de tendre vers celle-ci en renforçant sa place et en la diversifiant.

Elle pourrait être aidée par le développement de l'économie sylvicole qui est également largement sous exploitée du fait de la topographie du territoire malgré une réelle ressource, des débouchés pour la construction et une réelle demande sur la filière bois énergie. La filière est aujourd'hui balbutiante et non structurée, alors que 35% de la forêt est publique, en particulier dans les secteurs les plus facilement exploitables. Le débroussaillage de certaines parties du territoire pourrait permettre d'alimenter une filière bois énergie tout en réouvrant des espaces pour de nouvelles exploitations et productions agricoles.

Si le territoire de l'Oisans dispose de plusieurs atouts pour diversifier son économie, il n'en demeure pas moins que le tourisme est le moteur du système et principal pourvoyeur d'emplois autour de ses deux stations internationales (Huez Grand Domaine et Les Deux Alpes). A échéance du SCoT, les modélisations menées par le département ont démontré que ces deux domaines sont moins menacés, sous réserve de quelques renforcements d'enneigement artificiel, en particulier aux Deux-Alpes. L'un des enjeux consiste à élargir les périodes de fréquentation touristique du territoire en s'appuyant sur d'autres activités phares comme la randonnée, le tourisme vert, l'alpinisme, le vélo... Avec près de 30% des nuitées réalisées en été, l'économie touristique a commencé sa diversification.



Toutefois, celle-ci pourrait être accentuée au bénéfice d'un bassin de chalandise de proximité local et régional important avec des potentiels sur diverses durées de séjour (6 millions de personnes à moins de 3h) malgré un accès dépendant de la voiture et soumis à un fort trafic sur les périodes de sur-fréquentation.

Une transition climatique doit également être opérée en adaptant le modèle de développement aux aléas météorologiques et en réinterrogeant la pertinence de certaines portions de domaines skiable. A ce titre, le col d'Ornon et le site de Maronne, constituent des secteurs de mutation importante dans les 20 prochaines années, eu égard à leur altitude et aux difficultés d'enneigement rencontrées. Leur adaptation apparaît comme un enjeu stratégique pour le SCoT.

Enfin, avec environ 90 000 lits en capacité d'accueil opérationnel dont 47% de résidences secondaires, le territoire doit encore travailler sur la modernisation de son parc de logement (réhabilitation de copropriétés...) pour l'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle. Malgré l'absence de cadre législatif et d'outils opérationnels efficaces pour l'obligation de réhabilitation, la dynamique s'est amorcée à Huez et aux Deux-Alpes sous l'effet de l'augmentation du prix du foncier. Une réflexion restera à mener pour compléter l'offre d'hébergements par des nouveaux produits, tout en évitant la perte des lits marchands restants.



ESPACE NATUREL INVENTORIÉ

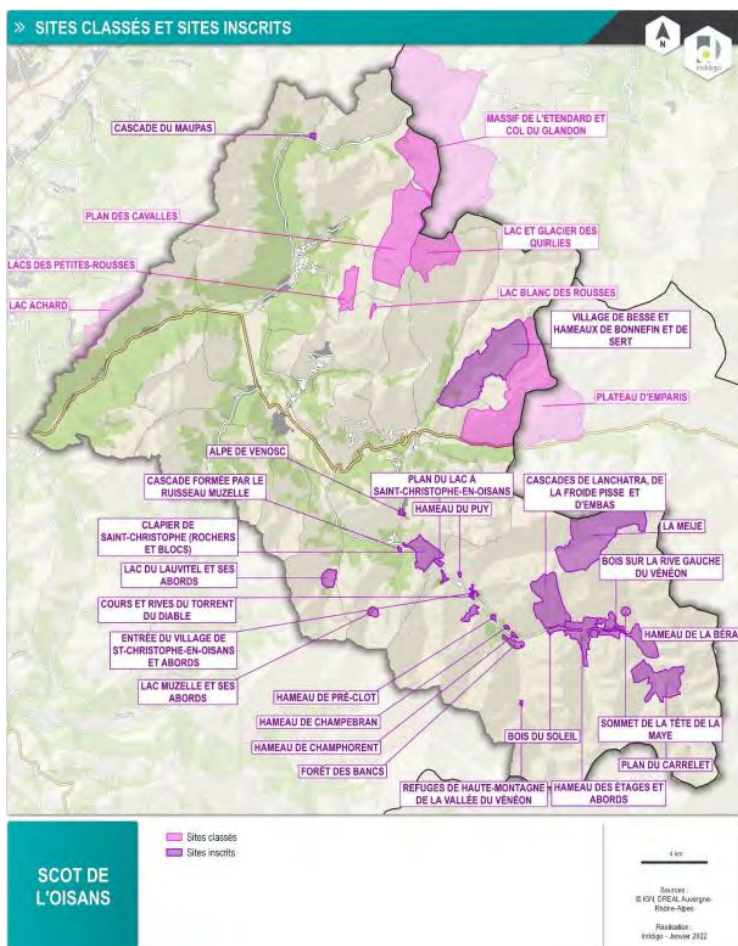
SCOT DE L'OISANS

ZNIEFF de type I
 ZNIEFF de type II
 ZICO
 Localisation de zones humides potentielles
 Zones humides
 Polaires et côtes secs

Source : © IRI, OREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 Rédaction : Isidre - Janvier 2022

Si, d'une façon générale, les fonctionnalités écologiques sont de bonne qualité (réservoir de biodiversité protégé, continuité écologique encore existante), il n'en demeure pas moins une pression anthropique forte sur les zones humides de fond de vallée (plaine de l'Oisans), sur les domaines skiables mais aussi sur certains sites touristiques emblématiques (Lac du Lauvitel, plateau du Taillefer, plateau d'Emparis...). La déprise agricole a également un impact non négligeable sur la raréfaction des prairies de fauches et des pelouses sèches, milieux particulièrement sensibles.

Un paysage reconnu, un patrimoine méconnu



Territoire disposant de nombreux sites paysagers reconnus (La Meije, plateau d'Emparis, Lac du Lauvitel, La Bérarde, Lac Blanc, Cascade de Sarenne, Lac de La Fare...), l'Oisans dispose d'un patrimoine paysager particulièrement riche qui s'organise autour de reliefs puissants et dominants avec des parois abruptes. Les vues en belvédères majestueuses sont parfois mises en scène autour de routes paysagères comme celles reliant La Garde à Auris et Huez à Villard Reculas, ou la voie d'accès à La Bérarde.

Cela se traduit par 6 sites classés et 24 sites inscrits dont 22 dans la vallée du Vénéon.

Ces éléments paysagers se mêlent au patrimoine architectural à travers plusieurs silhouettes de villages emblématiques (Besse, Saint Christophe, La Garde, Oulles, Villard Notre Dame, Mizoën...) qui restent méconnus malgré certains dispositifs de protection (Site Patrimonial Remarquable de Besse).

De plus, le patrimoine historique de l'Oisans demeure intéressant mais peu mis en valeur. Il est bien souvent isolé et peu exploité sur le plan de son attractivité touristique, hormis Besse en Oisans, ainsi que sur le plan de son rôle dans l'histoire. Les villages et hameaux traditionnels perdent progressivement leurs qualités patrimoniales sous l'effet de constructions plus récentes moins maîtrisées, malgré la présence d'un patrimoine vernaculaire.

Il s'agit d'un enjeu important pour le SCoT en lien avec la préservation des chalets d'alpage.

Un dernier enjeu patrimonial réside dans la qualité des espaces publics en particulier sur les sites fréquentés comme les cœurs de stations ou les départs de randonnées. La place de la voiture devra y être questionnée, tout comme leur saisonnalité.



L'Oisans face au défi de la transition climatique et énergétique

Territoire de montagne, l'Oisans subit fortement les évolutions du climat avec des impacts directs sur son économie. Cela se traduit, entre autres, par des risques naturels accrus avec le dégel du permafrost, des épisodes pluvieux plus concentrés et un enneigement moins prévisible. L'omniprésence des risques naturels complexifie encore ce constat (avalanche, glissement de terrain, crues torrentielles...).

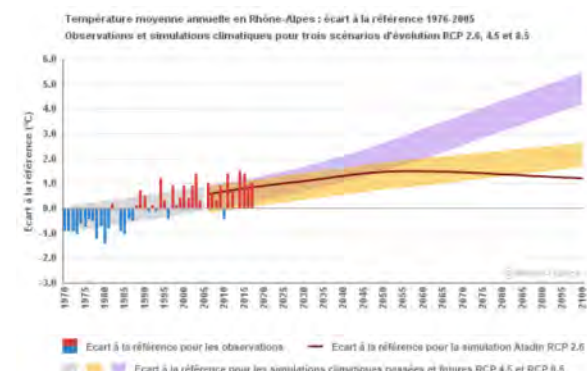
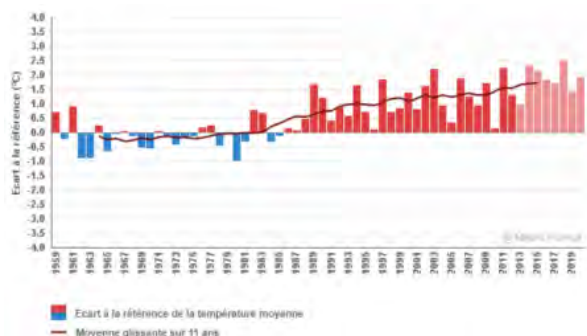
Plusieurs défis sont à affronter avec notamment des activités économiques fortement consommatrices d'énergie et génératrice d'émissions de GES (transport, industrie...) pour lesquelles le SCoT doit apporter des perspectives.

La place de la voiture individuelle dans les modes de déplacement est également un enjeu majeur auquel le SCoT doit faire face en cohérence avec les politiques de déplacement.

Autre enjeu, l'utilisation des produits pétroliers pour le chauffage des habitations (50% des consommations) et pour une partie du tertiaire (18%). Une transition devra être opérée dans ce secteur.

Toutefois, le territoire dispose de nombreux atouts avec :

- Environ 34% des besoins en énergie qui sont couverts uniquement par les énergies renouvelables (EnR) locales (c'est-à-dire en dehors du grand hydraulique) ;
- Un potentiel encore important dans l'énergie hydraulique ;
- la présence de forêts et prairies qui sont des puits de carbone importants à préserver mais aussi une possibilité de développement de la production de bois énergie pouvant, à terme, couvrir une partie des besoins des logements et du tertiaire.



Des ressources naturelles à consolider, des déchets à traiter

Le territoire de l'Oisans dispose de nappes alluviales inscrites au SDAGE Rhône-Méditerranée comme des aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable (Alluvions de la Romanche, vallée d'Oisans, Eau d'Olle et Romanche aval), de nappes d'intérêt local et de nombreuses sources captées. A ce titre, la protection des ressources en eau, en termes de qualité comme de quantité, revêt un caractère stratégique, tout comme la conciliation des usages. Le cycle de l'eau pourrait être perturbé par le changement climatique et pourrait induire une problématique d'adéquation besoins/ressources au regard de la multitude d'usages de l'eau sur et hors territoire communautaire. Des modalités de partage de l'eau seront à définir, en donnant la priorité aux économies d'eau et en intégrant les évolutions liées au changement climatique, en cohérence avec les orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée et du SAGE Drac Romanche. Le maintien des réserves d'eau en altitude, en particulier dans les barrages et retenues collinaires, est important également car il permet soit de produire de l'énergie, soit d'alimenter le réseau de neige de culture en hiver. Concernant l'alimentation en eau potable, des investissements soutenus sont nécessaires pour améliorer la performance des réseaux et du service. Au niveau des eaux usées, la situation est positive même si le travail de mise aux normes et de réalisation de stations d'épurations reste à finaliser par le SACO.

En termes de ressource en matériaux, l'un des enjeux du territoire réside dans la production de matériaux locaux avec deux carrières, dont la durée d'exploitation est limitée ce qui interroge pour les futures constructions.

Le défi du recyclage et de la gestion des déchets apparaît donc comme stratégique. Le territoire doit disposer des capacités suffisantes en matière d'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).



**AXE 1 – UN TERRITOIRE
PRESERVE POUR UN
CADRE DE VIE DE QUALITE**



Doté d'un patrimoine exceptionnel tant au niveau de sa biodiversité, de ses paysages que de son architecture, le territoire de l'Oisans n'en est pas moins fortement impacté par les effets du changement climatique qui questionnent à la fois son modèle économique mais aussi la pérennité de son environnement.

Soucieux de maintenir ce cadre de vie privilégié et source d'attractivité, le SCoT Oisans 2040, à travers ce premier axe, mais aussi dans l'ensemble des politiques publiques, poursuit une démarche de préservation des qualités environnementales du territoire en travaillant sur la préservation de sa biodiversité (Parc des Écrins, zones Natura 2000, zones humides...), la réduction de ses consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables pour consolider son rôle de territoire à énergie positive, la protection de ses ressources naturelles en particulier la ressource en eau, la préservation de ses paysages...dans une logique globale d'adaptation au changement climatique.

Ces actions viennent contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, notamment de l'activité touristique. L'élaboration d'une stratégie tourisme responsable et sa mise en œuvre prochaine permettront de concourir à la réalisation des objectifs fixés dans l'axe 1.

Il s'agit ainsi de proposer un territoire plus résilient, garant de son identité, de son autonomie et soucieux de son cadre de vie. Ce socle doit ainsi assurer le rayonnement du territoire et son attractivité pour les 20 prochaines années.



Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre

Territoire touristique sujet à d'importantes consommations énergétiques autour de ses activités touristiques (mobilité, logements et activités), l'Oisans cherche à s'inscrire dans une démarche de neutralité des émissions de Gaz à Effet de Serre en travaillant sur les différents piliers de sa consommation et de ses émissions (logements, transports, industries) pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Objectif 1 : Diminuer les consommations énergétiques des logements et des bâtiments

Le territoire cherche à s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique en travaillant sur la diminution des consommations énergétiques des logements et sur une baisse des consommations des bâtiments publics et privés. Cela se décline également par le changement d'énergie de chauffage dans le secteur résidentiel afin de substituer les produits pétroliers.

Il s'agit d'un objectif primordial du territoire au regard de son parc de résidences secondaires vieillissant datant de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et bien souvent très énergivores.



Schéma de Cohérence Territoriale - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) Des mobilités décarbonnées

- u Faciliter l'accès au territoire de l'Oisans en structurant les mobilités grandes distances ;
- u Organiser un report modal interne au territoire ;
- u Conforter les alternatives locales à la voiture en particulier les mobilités décarbonées du territoire ;
- u Anticiper l'intervention de la CCO pour favoriser l'adoption d'un nouveau mode de transport collectif à l'échelle nationale ;
- u Travailler en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, le Département, l'État et la métropole grenobloise.



Objectif 3 : Diminuer les consommations énergétiques des activités économiques et des collectivités

En complément des objectifs précédents et des actions engagées, il s'agit de travailler en partenariat avec les acteurs économiques et les collectivités locales pour assurer leur transition énergétique notamment au niveau des domaines skiables, des grandes industries du territoire et de la filière agricole.



Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive

Dans une logique de production d'énergie et d'autonomie du territoire, l'Oisans souhaite créer sa propre structure juridique et économique de production. Celle-ci doit permettre de travailler sur une certaine indépendance énergétique en réfléchissant sur les différentes possibilités d'énergies renouvelables dans le respect du patrimoine communautaire et en s'appuyant sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) cartographiées dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023. Cette orientation vise ainsi à mettre en œuvre cette stratégie.

Objectif 1 : Développer la filière bois énergie

Filière renouvelable et locale, dotée d'une ressource significative non exploitée car difficilement accessible, le bois énergie apparaît comme une source de production pertinente pour le territoire : création d'emplois, limitation de l'embroussaillage, réouverture des paysages et des espaces agricoles... Elle est aujourd'hui peu structurée. L'objectif de la Communauté de Communes de l'Oisans est de développer une véritable filière bois, notamment en fortifiant la demande sur le territoire afin de répondre au défi climatique mais également à la crise énergétique.

Objectif 2 : Multiplier l'usage du solaire photovoltaïque et thermique sur les constructions

Si des centrales photovoltaïques au sol n'apparaissent pas comme une piste de réflexion privilégiée sur le territoire du fait de sa sensibilité patrimoniale mais aussi de ses nombreuses ombres portées, il n'en demeure pas moins que l'énergie solaire est une solution pertinente pour travailler



sur une autonomie énergétique des constructions. Elle permet de travailler sur une autonomie des installations en site isolé, d'utiliser les vastes surfaces de parkings mais aussi les grandes surfaces de toitures, en particulier des bâtiments publics. Le développement de cette source d'énergie se fera en cohérence avec les enjeux patrimoniaux et environnementaux.

Objectif 3 : Poursuivre le développement de l'énergie hydraulique

Ressource énergétique historique du territoire largement exploitée (Grand'Maison, Chambon...), l'énergie hydraulique est encore dotée d'un réel potentiel en lien avec l'important nombre de cours d'eau mais aussi de réseaux présents (eau potable, enneigeur...). Le SCoT prévoit ainsi de poursuivre le développement de cette énergie dans le respect des orientations du SRADDET pour la préservation des trames bleue et verte et de la réglementation en vigueur.



Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles

Objectif 1 : Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval

Situé en tête de bassin, doté de nombreuses sources et nappes phréatiques, l'Oisans est un élément stratégique de la chaîne de l'eau et de la solidarité amont / aval. Dans le respect des grandes orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (2022-27) et des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Drac Romanche, l'objectif est de protéger la ressource, en qualité comme en quantité (nappes stratégiques et captages), de définir les modalités de partage de l'eau, en donnant la priorité aux économies d'eau et en intégrant les évolutions liées au changement climatique et de réfléchir au stockage éventuel multi-usages. Il s'agit aussi de prendre en compte les Schémas de conciliation de la neige de culture et de la ressource en eau portés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac-Romanche.

Objectif 2 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées et leur réutilisation

Après deux décennies de mise à niveau des infrastructures d'assainissement des eaux usées et en particulier de la station d'épuration intercommunale (Aquavallées), le territoire doit poursuivre sa démarche en finalisant la mise à niveau ou la création de l'assainissement collectif et la qualité des dispositifs d'assainissement non collectif, et ainsi répondre aux préconisations du SDAGE 2022-2027 et du SAGE Drac-Romanche.

Il s'agit également de s'inscrire dans le plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (30 mars 2023) en travaillant sur la réutilisation des eaux usées traitées.



Objectif 3 : Gérer les eaux pluviales en travaillant sur une approche plus perméable

Face aux évolutions climatiques qui concentrent notamment les phénomènes pluvieux, il apparaît nécessaire de retrouver un cycle de l'eau le plus perméable possible en se basant sur une stratégie cohérente à l'échelle du territoire (schémas directeurs, infiltration lorsque cela est possible, désimperméabilisation...). Cette stratégie se développera en cohérence avec les orientations du SDAGE (2022-2027) et du SAGE Drac-Romanche.

Objectif 4 : Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers

Elément clé de la loi Climat et Résilience, la limitation de l'artificialisation des sols est un enjeu fondamental du SCoT afin de préserver les caractéristiques du territoire et en particulier son patrimoine écologique et agronomique. Le SCoT Oisans 2040 prévoit de :

- ▮ S'inscrire dans une réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 de 55% par rapport à la période de référence de la loi Climat et Résilience ;
- ▮ Définir une trajectoire de réduction de l'artificialisation à partir de 2031 pour atteindre le zéro artificialisation net en 2050, en réduisant le rythme de l'artificialisation des sols de 55% par rapport à la décennie 2021/2031 pour la période 2031/2041, puis de 55% par rapport à la décennie 2041/2050 par rapport à la décennie 2031/2041 ;
- ▮ Utiliser prioritairement, avant toute consommation d'espaces ou artificialisation des sols, en cohérence avec les orientations de la loi Climat et Résilience et le SRADDET :
 - ⇒ La réhabilitation des logements vacants ;
 - ⇒ Les espaces déjà artificialisés comme les friches industrielles et bâtimentaires ;
 - ⇒ La densification du tissu urbain insuffisamment bâti ;



- Travailler à une déminéralisation / désartificialisation et renaturation des espaces dont les friches n'ayant pas de vocation d'habitat ou de développement économique.

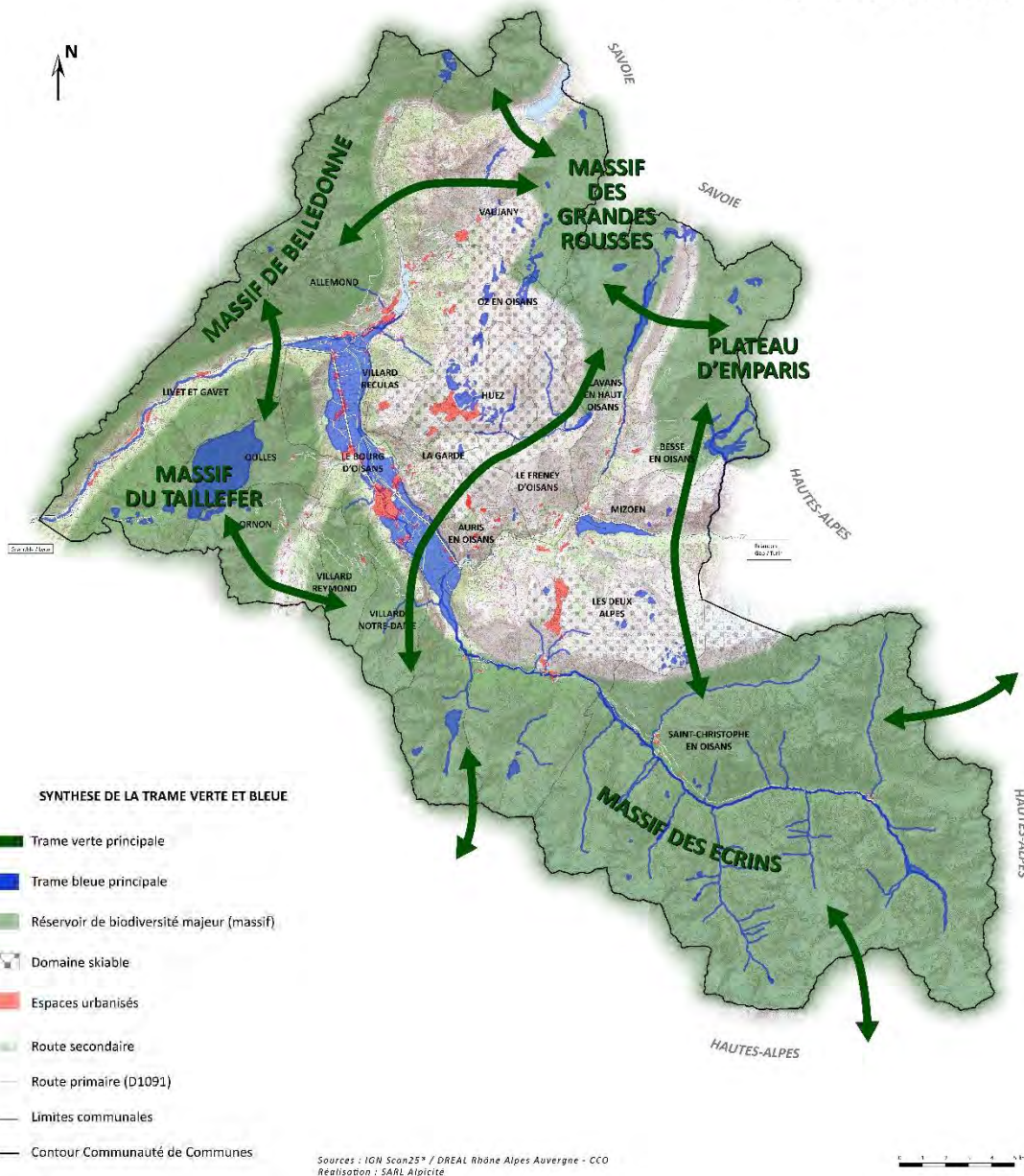
Objectif 5 : Suivre et améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Cet objectif est étroitement lié à la limitation des émissions de Gaz à Effets de Serre, en particulier le trafic automobile, les grandes industries et les systèmes de chauffage. Il s'agit de s'inscrire dans les principes du SRADDET de la région AURA.



Schéma de cohérence territoriale de l'Oisans - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Trame Verte et Bleue



Orientation n°4 : Protéger la biodiversité, faire connaître le patrimoine naturel du territoire et maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle

Doté d'une biodiversité exceptionnelle mise en valeur par le Parc National des Ecrins, le territoire de l'Oisans cherche à s'inscrire dans une démarche de préservation, protection et sanctuarisation des milieux les plus sensibles. Il s'agit notamment de :

Objectif 1 : Conforter la préservation des espaces naturels protégés

En association avec le Parc national des Écrins et les autres partenaires institutionnels (Etat, Région, Département), il est essentiel de maintenir les outils de protection en place pour les espaces naturels protégés (zone cœur et zone d'adhésion du Parc national des Écrins, zones Natura 2000, ENS, APPB, réserves naturelles...).

Objectif 2 : Valoriser et protéger les espaces naturels agricoles et forestiers, supports de biodiversité

Les espaces agricoles et forestiers sont garants de la préservation de la biodiversité ordinaire. Cet objectif vise aussi la préservation du fond de vallée (Romanche et Eau d'Olle), en lien également avec la ressource en eau.

Objectif 3 : Préserver et améliorer les trames verte, bleue et noire, les habitats et les espèces

Il s'agit de préserver les trames verte, bleue et noire et d'intégrer leurs enjeux dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières, en prenant en considération les orientations du SRADDET, du SDAGE et du SAGE Drac-Romanche (réservoirs de biodiversité, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, zones humides, pelouses sèches).

Objectif 4 : Concilier activités et biodiversité sur les espaces naturels

Cet objectif vise à poursuivre et amplifier les actions mises en place pour concilier l'accueil des visiteurs et la conservation de la biodiversité sur les espaces naturels les plus fragiles.



Orientation n°5 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets

Territoire relativement enclavé et autonome, l'Oisans est doté de quelques filières de production de matériaux locaux (bois, matériaux...) dont certaines arrivent en fin d'activité. L'un des enjeux du territoire est donc de travailler sur la consolidation de ces filières pour éviter l'apport de matériaux éloignés qui viendraient en contradiction avec les objectifs de limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre. Mais il s'agit aussi de travailler sur le recyclage des matériaux qui est une piste de réflexion intéressante à l'aulne des opérations de renouvellement urbain à venir. Enfin, la gestion et la réduction des déchets, y compris inertes ou végétaux, apparaît comme un enjeu fondamental pour le territoire.

Objectif 1 : Consolider la filière extractive

Doté de deux sites en fin de période d'activité (Venosc / Livet et Gavet), le territoire de l'Oisans risque d'être confronté à une pénurie de matériaux dans les 20 prochaines années. Pour éviter ce scénario, le SCoT prévoit de :

- ▮ Maintenir les capacités de production des matériaux locaux ;
- ▮ Permettre la transformation et la production des matériaux localement ;



Objectif 2 : Réduire la production de déchets

Cause nationale, la réduction de la production des déchets est un enjeu important. L'objectif est de travailler avec l'ensemble des acteurs pour en limiter la production.

Objectif 3 : Valoriser les déchets (végétaux, inertes...) et compléter la filière de stockage

Face aux nombreuses opérations de renouvellement urbain à venir en lien avec la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, il est stratégique que le territoire se dote des infrastructures nécessaires pour valoriser ces déchets mais aussi les stocker afin d'éviter des déplacements vers des sites de stockage éloignés (ressourcerie, végétérie, installation de stockage de déchets inertes...).

Objectif 4 : Consolider la filière bois énergie par une filière bois productive et manufacturière

Fort d'une ressource en bois sous exploitée et en cohérence avec la création d'une filière bois énergie, le SCoT propose de renforcer sa filière bois productive et manufacturière en travaillant sur le bois construction et sur l'extraction forestière.



Orientation n°6 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques

Fortement impacté par les risques naturels (avalanches, inondations, crues torrentielles, chutes de blocs, glissements de terrain), les risques technologiques (rupture de barrage) mais aussi par les effets du changement climatique, le territoire de l'Oisans est particulièrement vulnérable. Le SCoT se propose de développer la résilience du territoire face au changement climatique vis-à-vis de ces phénomènes, en travaillant sur la protection des populations mais aussi la réversibilité des projets pour leur permettre d'évoluer au gré de ces aléas.

Objectif 1 : Protéger les populations des risques naturels et technologiques

Territoire peu couvert par des plans de prévention des risques naturels (PPRn) alors même qu'une multitude d'aléas le concerne, l'Oisans doit faire face à la nécessité de protéger ses populations tout en assurant un développement cohérent et maîtrisé.

Objectif 2 : Améliorer la résilience face aux risques naturels et climatiques

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de prévenir, réduire et gérer les risques naturels, afin d'améliorer la résilience du territoire, en localisant les opérations d'aménagement dans les secteurs à moindre risque et en protégeant les constructions existantes. Le risque inondation est encadré de manière intégrée, dans le cadre des projets de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Romanche et PAPI Affluents de la Romanche en Oisans), en partenariat avec le SYMBHI. Pour cela, le territoire s'est doté d'outils que sont les PAPI qui permettent de renforcer la politique de gestion



des différents risques d'inondation, de manière intégrée sur l'ensemble du bassin versant. Il s'agit également de développer une culture du risque et d'anticiper les conséquences du changement climatique (défense contre les incendies, risque de fontes glaciaires libérant des moraines en grande quantité accentuant l'aléa transport solide par les cours d'eau...). Par ailleurs, l'axe 3 des PAPI concerne les systèmes d'alerte et la gestion de crise et permet d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde. En lien avec ces PCS, l'élaboration et l'amélioration continue de différents plans de gestion de crise tels les plans de continuité d'activité des entreprises, les plans particuliers de mise en sûreté des établissements d'enseignement, les plans familiaux de mise en sauvegarde et les cahiers des prescriptions spéciales des campings sont également favorisés.

Objectif 3 : Travailler sur la durabilité, la polyvalence et la réversibilité des projets

Conscient de travailler sur le temps long, le SCoT propose que les nouveaux projets soient réfléchis dans une logique de réversibilité et de polyvalence des aménagements pour assurer leur pérennité et leur flexibilité en tenant compte de nouvelles connaissances sur les risques naturels. Il s'agit également de prendre en compte des potentielles pollutions des sols liées à la présence actuelle ou passée d'activités industrielles sur le territoire.



Orientation n°7 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine

Elément majeur de l'attractivité du territoire, le paysage de l'Oisans se doit d'être préservé alors même que l'urbanisation diffuse et une certaine banalisation architecturale ont pu nuire à ses qualités. Cette orientation cherche à répondre à ces défis en préservant les éléments remarquables du paysage et du patrimoine architectural, tout en assurant un développement urbain équilibré et respectueux des sites.

Objectif 1 : Inscrire les projets dans le respect du paysage communautaire

Composé de villages perchés, de vues panoramiques ou plongeantes mais aussi d'entrées de ville ou fronts de neige à requalifier, de formations géologiques (cristaux...) ou zones pastorales emblématiques (plateau d'Emparis...), le territoire de l'Oisans se doit de soigner la qualité paysagère des projets en cohérence avec la qualité des sites et leur attractivité.

Objectif 2 : Protéger et mettre en valeur les patrimoines

Fort d'un patrimoine architectural montagnard et industriel, bien que peu mis en valeur, le territoire du SCoT ambitionne à la fois d'inventorier ces éléments mais également de les préserver en lien avec les partenaires institutionnels, à l'image de la centrale des Vernes.



Objectif 3 : Transmettre l'histoire de l'Oisans aux générations futures

L'histoire de l'Oisans, et de ses traditions, est de plus en plus méconnue. Il s'agit ici de travailler sur la mise en valeur de ce patrimoine. Doté d'un patrimoine immatériel méconnu (centrale des Vernes, électro métallurgie, route des savoirs faire...), le territoire souhaite s'inscrire dans une démarche de valorisation de celui-ci.



**AXE 2 – UN TERRITOIRE
EQUILIBRE GARANT
D'UNE POPULATION A
L'ANNEE**



Territoire relativement autonome dans son fonctionnement (peu d'échanges avec les territoires voisins, y compris la métropole grenobloise), l'Oisans s'organise autour de sa ville centre historique : Le Bourg d'Oisans qui dispose des différentes aménités nécessaires à son fonctionnement (commerces, services, équipements, activités économiques).

Toutefois, cette organisation historique s'est vue profondément modifiée par l'émergence des stations de sports d'hiver dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle et notamment de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes, qui sont aujourd'hui les deux poumons économiques du territoire et haut lieu de son attractivité, 6 mois dans l'année. Cette saisonnalité, associée à son attractivité, pose ainsi de nombreuses problématiques très spécifiques à l'Oisans : rôle de la ville centre, difficulté d'accès au logement pour les habitants permanents dans un contexte d'inflation des prix du foncier et de concurrence prédatrice avec l'immobilier de loisirs, saisonnalité des emplois et des équipements, rôle des villages traditionnels dans l'organisation du territoire, Lien vallée / station, accessibilité des différentes entités du territoire (Haut Oisans...).

Afin d'y répondre, le SCoT va chercher à consolider son armature urbaine existante en y renforçant les fonctions de vie à l'année (équipements, services, commerces de proximité), y compris en station touristique, afin de permettre un léger développement démographique en lien avec son potentiel économique, sa proximité avec la métropole grenobloise et le cadre de vie du territoire. Ce développement se vaudra cohérent, solidaire et harmonieux, en travaillant sur l'accessibilité des différents villages et hameaux du territoire pour éviter leur dévitalisation.



Orientation n°1 : Consolider l'armature urbaine du territoire

Historiquement organisé autour du Bourg d'Oisans et de nombreux petits villages agricoles perchés, l'Oisans s'est transformé lors du 20^{ème} siècle avec le développement industriel de Livet et Gavet puis l'essor des stations de ski, faisant à la fois évoluer les polarités mais également leur saisonnalité. L'objectif du SCoT est de stabiliser cette organisation autour de 4 entités urbaines distinctes : les 3 principales polarités (Le Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes et Huez) avec des spécificités ; des pôles d'appuis en particulier économique et de population en vallée (Livet et Gavet / Allemond/ Le Freney d'Oisans), des pôles relais en lien avec leur fonction sportive (Vaujany, Auris, Oz, Villard Reculas) et les villages historiques que le SCoT cherchera à préserver d'une éventuelle dévitalisation.

Objectif 1 : Poursuivre le développement des 3 principales polarités (Le Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes, Huez)

Communes polarisantes du territoire du fait de leur nombre d'emplois et d'équipements permanents ou saisonniers, Le Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes et Huez, doivent être les supports du développement territorial dans ses différentes composantes démographiques, économiques et sociales. Pour ce faire, dans le respect de leurs particularités (ville centre bourg pour Le Bourg d'Oisans et stations de sports d'hiver internationales pour Les Deux Alpes et Huez), le SCoT prévoit de :

- Affirmer le rôle du Bourg d'Oisans en tant que commune centre tant en termes économique, démographique et d'équipements ;
- Assurer un développement économique et social des Deux Alpes et de l'Alpe d'Huez dans une logique de développement durable.



Objectif 2 : Conforter les pôles d'appuis (Allemond, Livet et Gavet, Le Freney d'Oisans)

De par leur rôle historique (Livet et Gavet), leur développement récent (Allemond) ou leur position géographique à l'articulation de plusieurs versants (Le Freney d'Oisans), ces trois communes jouent un rôle d'appui important dans le territoire communautaire. Elles ont vocation à être le support d'une croissance démographique modérée, c'est-à-dire moins soutenue que les principales polarités, mais aussi d'équipements, de services à l'année ainsi que de projets de revitalisation urbaine (en particulier pour Livet-et-Gavet et Le Freney d'Oisans).

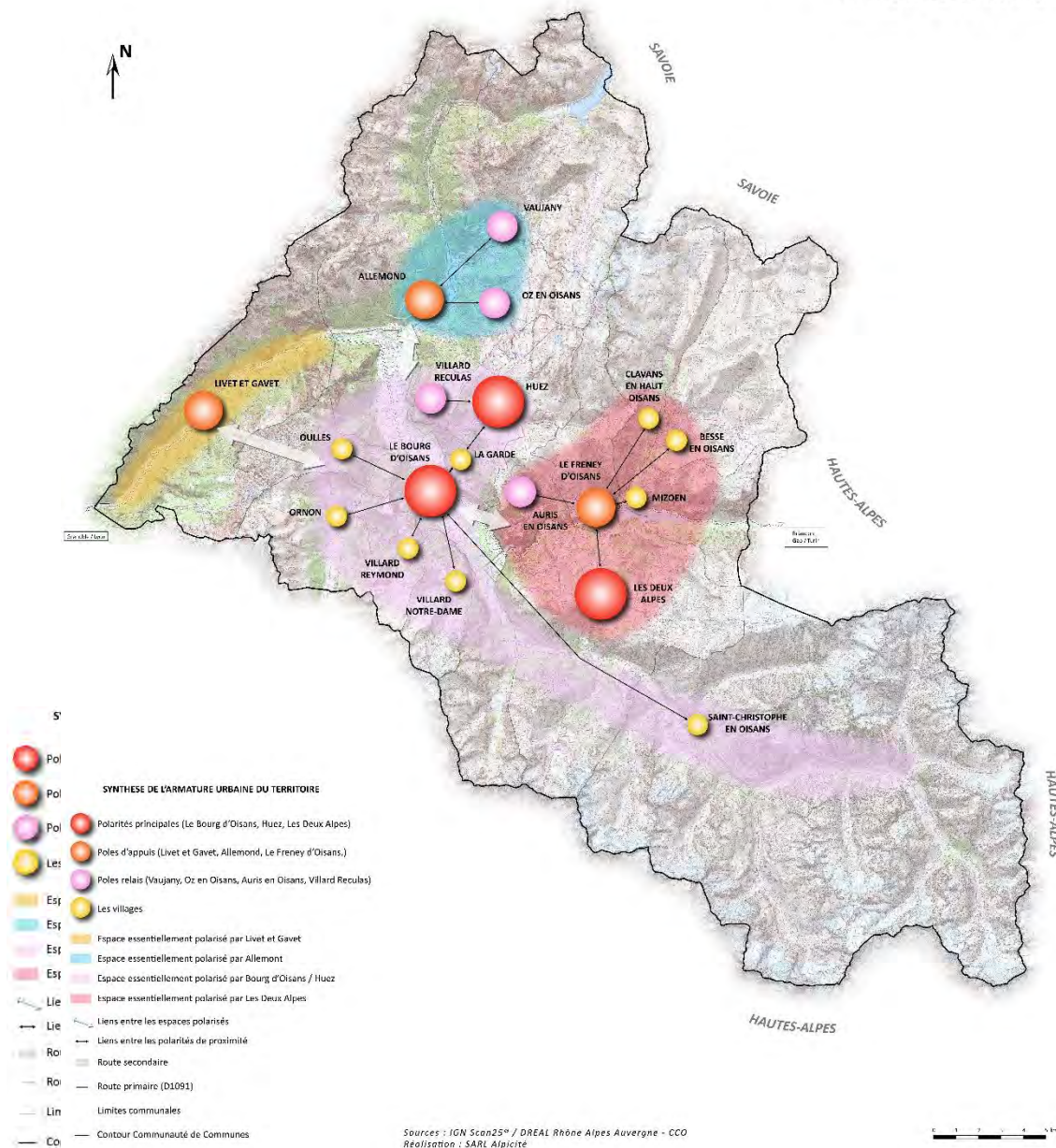
Objectif 3 : Soutenir la croissance des pôles relais (Vaujany, Auris, Oz, Villard Reculas)

Communes relais des stations internationales de par leur connexion au domaine skiable et le rôle d'équilibre qu'elles jouent dans leur fonctionnement (portes d'entrée différentes, positions touristiques complémentaires, exposition géographique...), Vaujany, Auris, Oz et Villard Reculas ont vocation à voir leurs population et services s'accroître en complémentarité des dynamiques des principales polarités et pôles d'appuis. La dynamique d'accueil de population y est moins soutenue en nombre mais doit répondre aux besoins d'équilibre du territoire et de logement des travailleurs saisonniers.



Schéma de cohérence territoriale de l'Oisans - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Armature Urbaine



Objectif 4 : Maintenir une vie sociale dans les villages

Soumis à des évolutions démographiques particulièrement disparates au regard de leur situation géographique et de leur proximité avec les principales polarités, certains villages et hameaux du territoire sont menacés de dévitalisation à échéance du SCoT. D'autres sont l'objet du desserrement des polarités principales du fait de leurs difficultés à y fixer une population permanente.

Fort de ces constats, le SCoT propose, dans une logique d'équilibre du territoire, de maintenir d'une façon impérative une vie dans les villages et hameaux en y stabilisant la population permanente.

Orientation n°2 : S'installer en Oisans

L'accès au logement et à un emploi qualifié à l'année constituent deux des principales problématiques auxquelles le SCoT doit apporter une réponse. Face à l'augmentation du prix du foncier et à la saisonnalité des emplois, les personnes désirant s'installer sur le territoire font face à de nombreuses difficultés. L'objectif du SCoT est donc de proposer une stratégie organisée autour de l'accès à une activité économique à l'année, le développement de formations spécialisées sur le territoire et une stratégie d'offre de logements permettant à tous de s'installer en Oisans et, ce, en cohérence avec l'armature urbaine du territoire et sa dynamique démographique. Ce triptyque s'appuie sur une croissance démographique modérée de 0.15% en cohérence avec les études INSEE qui positionnent la région Auvergne Rhône Alpes comme l'une des deux principales régions d'accueil de population à l'horizon 2050, avec un département de l'Isère particulièrement attractif.

Objectif 1 : Favoriser l'accès à une activité économique à l'année en travaillant sur les complémentarités des activités et l'insertion par l'activité économique

Dans une logique de développement durable mais aussi de pérennisation de ses actifs vis-à-vis des évolutions climatiques et de leurs impacts sur le modèle de développement touristique du territoire, le SCoT ambitionne de favoriser le développement d'une activité économique à l'année dans une logique de complémentarité (industrie, tertiaire, télétravail, annualisation des contrats...) mais aussi par l'insertion (ressourcerie...).



Objectif 2 : Proposer une offre en logement adaptée aux besoins du territoire

Identifié comme la principale faiblesse du territoire, l'accès au logement permanent est un objectif prioritaire du SCoT. Il s'agit de proposer une offre à destination de l'ensemble des populations et en cohérence avec la trajectoire démographique retenue (+0.15% de croissance sur 20 ans), le desserrement des ménages envisagé (vieillesse, décohabitation...) mais aussi la réalité des résidences secondaires. Pour ce faire, le SCoT propose de :

- ▮ Produire 1400 logements dont au moins la moitié en logements « permanents » à échéance du SCoT, en cohérence avec l'armature urbaine mais aussi en travaillant sur la mixité générationnelle et le logement social dans ses différentes formes ;
- ▮ Limiter la création de résidences secondaires avec un objectif de diviser par 3 la production de résidences secondaires par rapport aux dix dernières années ;
- ▮ Renforcer l'offre en logements saisonniers, en lien avec la carence constatée dans la convention logements saisonniers (loi Montagne).

L'objectif de la communauté de communes de l'Oisans est à terme de se doter d'une véritable stratégie en matière d'habitat avec notamment l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

Objectif 3 : Proposer une offre de formation adaptée à l'économie du territoire

En accompagnement des deux piliers précédents, l'offre de formation sur le territoire doit être renforcée en lien avec l'augmentation des compétences nécessaires au fonctionnement des domaines skiables mais aussi de l'attente de la clientèle. L'Oisans souhaite ainsi s'appuyer sur sa proximité avec la métropole grenobloise et les particularités de son territoire pour :

- ▮ Développer un enseignement spécialisé sur le territoire en lien avec les métiers du tourisme ;



- ▮ Travailler sur le développement de formations locales qualifiantes adaptées aux besoins des entreprises locales ;
- ▮ Développer une filière d'enseignement supérieur en lien avec les caractéristiques du territoire (campus connecté).



Orientation n°3 : S'appuyer sur l'équilibre du territoire pour proposer une vie à l'année

Du fait de la saisonnalité de sa fréquentation, le territoire de l'Oisans peut être mal identifié au regard des fonctions supports de vie à l'année qu'il possède. L'objectif du SCoT est, en complémentarité avec les territoires limitrophes et en cohérence avec les équipements, services et commerces existants sur le territoire, de renforcer l'offre d'aménités ouvertes à l'année permettant aux populations permanentes de jouir de davantage de services. Il s'agit d'un élément fondamental de l'attractivité du territoire pour limiter l'évasion des actifs.

Objectif 1 : Compléter l'offre en équipement public à l'année

Doté de nombreux équipements publics, parfois saisonniers, le territoire peut souffrir du manque de quelques équipements structurants ou de leur renouvellement. Le SCoT propose, en cohérence avec l'armature urbaine de :

- u Renforcer les 3 principales polarités en y confortant les équipements publics de portée intercommunale ;
- u Consolider les équipements publics existants dans les pôles d'appuis ;
- u Déployer les outils numériques de dernière génération sur le territoire (fibre optique, 5G...).



Objectif 2 : Conforter l'offre de services publics et le lien social

Afin d'éviter la dévitalisation du territoire, en particulier dans ses parties les plus reculées, il apparaît nécessaire de conforter l'offre de services publics et le lien social à l'échelle de chaque entité territoriale : services de santé, publics jeunes et seniors, petite enfance, sports et cultures...

Il s'agira notamment de rendre la culture accessible aux habitants, de soutenir les actions mettant en avant la culture afin de rendre le territoire attractif et de développer des projets communautaires coordonnés avec ceux des communes.

Concernant le lien social, le territoire doit améliorer ses services envers la jeunesse, la médiation familiale et un accompagnement adapté au vieillissement de la population.

Objectif 3 : Conforter l'offre commerciale et de services

Disposant de commerces de proximité et de moyennes surfaces commerciales, le territoire est néanmoins fortement impacté par un phénomène d'évasion commerciale vers la métropole grenobloise. En cohérence avec le dispositif Petites Villes de Demain identifié sur Le Bourg d'Oisans, le SCoT propose de :

- u Garantir une répartition équilibrée de l'offre commerciale en s'appuyant sur l'armature urbaine et le maintien voire le renforcement des commerces de proximité ;
- u Permettre, en fonction des besoins, la création d'une nouvelle grande surface sur le territoire sur Bourg d'Oisans ;
- u Développer une offre de commerce alimentaire en lien avec le développement d'une agriculture de proximité.



Orientation n°4 : Rendre accessible le territoire et mettre en réseau les différentes polarités pour travailler leur complémentarité

Territoire de montagne aux multiples vallées, l'Oisans est confronté à un relatif isolement de certaines portions de son territoire qui conduit parfois à une réelle difficulté à travailler sur la complémentarité entre des polarités qui peuvent apparaître proches géographiquement. L'un des objectifs du SCoT est d'améliorer l'accessibilité globale du territoire afin de proposer une meilleure mise en réseau des équipements et services et ainsi de travailler sur leur complémentarité.

Objectif 1 : La mobilité solidaire au service des habitants les plus isolés : Améliorer la desserte des villages

Afin d'éviter l'isolement de certaines parties du territoire et en particulier de certains villages (vallée du Ferrand, Oulles, Villard Reymond...), le SCoT prévoit de :

- u Renforcer le rôle planificateur de la CCO en matière de transport en lien avec la Région AURA, Autorité Organisatrice de la Mobilité ;
- u Faciliter l'accès aux infrastructures existantes depuis les villages de l'Oisans (solution de transport, mobilité en libre-service, circulation apaisée, autopartage, covoiturage, autostop...)



Objectif 2 : Finaliser la voie verte et permettre les connexions vers la métropole grenobloise, la Savoie et le Briançonnais

Projet engagé et partiellement réalisé, la voie verte de La Romanche constitue une alternative pertinente en fond de vallée à l'usage de la voiture. L'objectif est ici de la prolonger pour la connecter aux territoires voisins en réfléchissant notamment à sa valorisation touristique sur ces grandes connexions.

Il s'agit également de créer une culture autour de la pratique du vélo avec des services spécifiques associés aussi bien dans le cadre d'un mode de transport du quotidien que touristique.



**AXE 3 – UNE ECONOMIE
CONFORTÉE S'APPUYANT
SUR UNE ECONOMIE
TOURISTIQUE DURABLE**



Principalement organisée autour du tourisme, l'économie de l'Oisans doit se diversifier pour faire face aux évolutions climatiques et ainsi avoir un modèle plus résilient capable de produire une activité économique plus annualisée.

S'il s'agit bien de l'objectif de fond, il n'en demeure pas moins que l'activité principale demeure l'activité touristique. Celle-ci doit également opérer une transition vers une diversification en s'appuyant sur l'ensemble des saisons et en étant de moins en moins dépendante de son potentiel hivernal. L'ambition du SCoT est d'accompagner cette transition dans les 20 prochaines années tout en consolidant l'activité ski qui demeure le potentiel économique le plus attractif et performant actuellement.

Soucieux de réduire son impact et de préserver le milieu dont il dépend, le tourisme doit évoluer vers un tourisme responsable afin d'assurer sa résilience et son attractivité. Afin de prendre en considération le changement climatique, il doit se diversifier de façon innovante et contribuer à désaisonnaliser ses activités en allongeant les ailes de saison. Le tourisme de l'Oisans 2040 doit aussi être un tourisme inclusif et social.

Le tourisme responsable s'appuie sur les différentes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique pour permettre de repenser les modes de déplacements, la rénovation énergétique des logements ou encore la préservation de la biodiversité.

En parallèle, le territoire va chercher à développer d'autres pans de l'économie tels que l'agriculture ou la sylviculture afin de proposer des emplois non délocalisables, pérennes et diffus sur le territoire.

Enfin, il s'agit de capitaliser sur la proximité territoriale avec la métropole grenobloise pour attirer des entreprises à valeur ajoutée avec un caractère plus artisanal et industriel. Cette proximité pourra également se traduire par un développement de l'économie tertiaire et de services, en lien avec une volonté de télétravailler de plus en plus.



Orientation n°1 : Développer et structurer l'offre d'accueil pour les activités économiques et agricoles existantes et à venir

Difficulté récurrente dans le monde économique, l'accès au foncier économique est un objectif prioritaire du SCoT. Une stratégie globale est pensée pour permettre de répondre aux besoins des entreprises tout en étant respectueux de la trajectoire de la zéro artificialisation nette et des enjeux environnementaux (risques naturels, biodiversité...). Trois objectifs concourent à la structuration de cette offre d'accueil.

Objectif 1 : Agir sur la consommation foncière économique, agricole et sylvicole afin de soutenir les activités de diversification

L'objectif est ici double. Il s'agit à la fois de limiter la consommation foncière en travaillant sur la densification des zones économiques mais aussi d'être maître du foncier à travers l'exercice de la compétence développement économique de la communauté de communes.

Ces objectifs doivent être traduits dans les différentes filières économiques du territoire : agriculture, sylviculture, industrie, artisanat...

Un des objectifs majeurs du SCoT est notamment de concourir à la requalification des friches industrielles de la basse vallée de la Romanche, la création ou l'extension de Zones d'activité économique (ZAE) existantes et le soutien aux industries locales.



Objectif 2 : Mettre en place une stratégie d'implantation d'entreprises et de nouvelles activités économiques, agricoles et sylvicoles

En cohérence avec les particularités du territoire et ses ressources, le SCoT prévoit de diversifier ses activités économiques autour des activités outdoor, du vélo, de l'innovation, de manufactures de proximité, de l'agriculture et de la sylviculture.

Il s'agit pour le territoire de créer des emplois plus annualisés, ou y concourant, et permettant de développer des emplois non délocalisables pour consolider son tissu économique en s'adaptant aux évolutions climatiques et économiques.

Objectif 3 : Créer une nouvelle économie en Oisans capitalisant sur la proximité avec la métropole Grenobloise et le Briançonnais

Fort de similitudes avec le Briançonnais et de sa proximité (Haut Oisans / La Grave) mais aussi du desserrement économique de la métropole grenobloise, le SCoT prévoit de mener une stratégie d'implantation en Oisans complémentaire aux axes de travail de la Métropole Grenobloise en s'appuyant sur les opportunités foncières de la basse vallée de La Romanche et de renforcer les liens avec le Briançonnais autour de filières similaires (bois, tourisme...).



Orientation n°2 : Renforcer les dimensions durables et inclusives du modèle de développement économique, agricole et sylvicole du territoire

Territoire historiquement agricole et sylvicole, l'Oisans a vu progressivement ces activités décliner fortement. L'ambition du SCoT est de relancer des dynamiques de croissance en renforçant ces filières non délocalisables, durables et inclusives dans une logique d'économie circulaire.

Objectif 1 : Favoriser une dynamique de valorisation des activités du territoire et ressources naturelles locales

L'Oisans est déjà doté de certaines « chaînes de valorisation » mais celle-ci sont peu mises en valeur ou méritent d'être consolidées / structurées. Il s'agit notamment de la « route des savoir-faire », de la filière bois, des énergies renouvelables, de l'agriculture de proximité dans une logique de circuits courts.

Objectif 2 : Accompagner les entreprises et exploitants agricoles du territoire dans leur transition vers des modèles durables et soutenir l'économie sociale et solidaire

Afin de consolider ces activités mais aussi d'opérer leur transition face au changement climatique et à l'attente de la clientèle, le SCoT a pour objectif de :

- Accompagner les entreprises dans leurs transitions énergétiques ;
- Développer l'économie circulaire à l'échelle du territoire ;



- ▮ Aider à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles ;
- ▮ Mettre en place de Projets Alimentaires Territoriaux ;
- ▮ Déployer un dispositif d'incubation d'innovation sociale et environnementale.



Orientation n°3 : Développer une diversification touristique « scénarisée » tout en confortant les offres touristiques phares

Economie phare du territoire mais impacté par le changement climatique, le tourisme doit s'adapter en travaillant sur sa diversification au regard des caractéristiques géographiques du territoire mais aussi des attentes de la clientèle. Ces évolutions doivent permettre d'adapter progressivement le modèle pour le rendre plus résilient à une échéance du SCoT.

Objectif 1 : L'Oisans, un territoire durable d'excellence sports et loisirs de montagne et de haute montagne

Territoire de haute montagne, doté de sites emblématiques, l'Oisans doit appuyer son développement sur cette culture montagnarde autour de l'alpinisme et de la randonnée qui s'adaptent davantage aux évolutions du climat.

Objectif 2 : Territoire durable d'excellence vélo "Camp de base mondial du vélo de montagne"

Territoire mondialement reconnu pour ses cols, la montée de l'Alpe d'Huez, le vélo de descente, etc., l'Oisans peut s'appuyer sur cette richesse pour diversifier son offre touristique et l'étirer sur les ailes de saison du printemps au début de l'automne. La proximité de l'agglomération grenobloise, autre territoire de la pratique du vélo, et sa connexion avec la future voie verte constitue également un atout à valoriser.



Objectif 3 : Promouvoir les spécificités des patrimoines naturels, historiques, industriels, culturels et vivants

Malgré une réelle richesse patrimoniale, bien que diffuse, le territoire a peu mis en valeur ces éléments en tant que source d'attractivité touristique. Le SCoT propose de valoriser cette thématique par sa mise en scène.

Objectif 4 : Développer des activités complémentaires de diversification

Dans une logique de désaisonnaliser l'offre touristique mais aussi de la diversifier pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle, il apparaît pertinent de proposer des activités touristiques complémentaires pas ou peu existantes sur le territoire (activités aquatiques, indoor, activités à sensations...). Cette offre s'appuiera sur les qualités et les particularités de chaque commune.

La station du col d'Ornon et le site de Maronne, fortement menacés par le changement climatique, chercheront à s'inscrire dans cette transition en travaillant sur des activités touristiques diversifiées et en limitant leur domaine skiable.

Objectif 5 : Conforter l'excellence glisse des stations de montagne

Activité leader, et qui le restera dans les 20 prochaines années, le ski et plus généralement les sports de glisse doivent néanmoins se renouveler pour faire face aux évolutions des attentes de la clientèle mais aussi du changement climatique. Pour répondre à ces défis, le SCoT prévoit de conforter l'excellence glisse du territoire autour des deux domaines internationaux (diversification de l'offre glisse, qualité des fronts de neige, renouvellement des infrastructures, ski nordique...) tout en travaillant sur leurs capacités de mutualisation, en particulier les domaines de haute altitude, et



en cohérence avec les schémas de conciliation de la neige de culture et de la ressource en eau portés par la CLE Drac-Romanche.

Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'accueil « Oisans »

Doté d'un parc de lits vieillissants du fait de l'historique de création des stations, l'Oisans va être confronté à la nécessité de le moderniser et de le qualifier dans les 20 prochaines années. L'amélioration de la qualité est un défi important pour le territoire afin d'assurer la pérennité du modèle économique.

Il s'agira notamment de Rénover et Remettre en Tourisme l'Immobilier de Loisir (RRETIL) tout en proposant une offre de logements de qualité, adaptés aux exigences de la clientèle touristique. A ce titre, l'objectif est de progressivement adapter les lits existants, en particulier le parc de résidences secondaires, mais aussi de proposer une offre moderne avec de nouveaux hébergements touristiques marchands différenciés, en travaillant prioritairement en renouvellement urbain et en limitant les nouveaux sites d'urbanisation à, au maximum, 1500 nouveaux lits marchands (hors renouvellement urbain).

L'amélioration de la qualité d'accueil s'inscrira dans une logique de transition écologique.



Orientation n°4 : Développer une activité agricole respectueuse de son environnement et tenant compte des besoins alimentaires du territoire

Conscient de l'importance que revêt la présence de l'agriculture pour le façonnage de ses espaces, le maintien d'activités agricoles mais également l'accès pour sa population à une alimentation de qualité, le SCoT de l'Oisans doit favoriser le développement d'une agriculture dynamique et durable.

Objectif 1 : Assurer le maintien, le développement et la création d'exploitations agricoles

Le territoire connaît une dynamique d'installation d'exploitations agricoles, aujourd'hui majoritairement tournée vers l'élevage. Il s'agit d'assurer un maintien des activités et une incitation à la montée en gamme et la diversification des productions par une meilleure valorisation des produits.

Il s'agit également de protéger le foncier agricole existant et disponible, par des conventions avec la SAFER, une meilleure information aux exploitants et une optimisation de la gestion du foncier. Une attention sera également portée à l'optimisation et la rationalisation des ressources. Des incitations à réaliser des bilans carbone des exploitations, l'optimisation des déchets verts et des actions de réduction des émissions de gaz à effets de serre seront proposées.



Objectif 2 : Relocaliser l'agriculture et l'alimentation en Oisans avec la création d'un Projet Alimentaire Territorial

Le projet alimentaire territorial doit passer par un maintien et un développement de l'abattoir intercommunal, en lien avec le développement d'outils collectifs tel qu'un atelier de transformation ou des actions de commercialisation en direct.

L'objectif poursuivi est de faciliter l'accès pour la population permanente aux produits issus de l'agriculture oissane, à travers un outil de commercialisation collectif, des actions de communication et sensibilisation à une alimentation de qualité.

Il s'agit également de créer de nouveaux débouchés pour des produits agricoles prêts à la consommation ou transformés, à travers la valorisation du territoire et des réflexions sur des débouchés agricoles à destination de la restauration collective.

Objectif 3 : Soutenir le pastoralisme, entretenir les paysages et ouvrir des milieux

La structuration d'une filière sylvicole dans l'Oisans doit poursuivre l'objectif de réouverture des espaces intermédiaires. La gestion des paysages agricoles à travers une gestion raisonnée et un entretien des haies et des fossés permet une ouverture des milieux.

Le maintien et le soutien au pastoralisme doit s'accompagner de mise en réseaux d'acteurs, entre agriculteurs et associations foncières pastorales (AFP) pour l'accès aux alpages ou encore d'un soutien technique et financier aux AFP.

La valorisation du pastoralisme passe par une communication auprès des habitants, des scolaires et de la clientèle touristique. Une sensibilisation aux méthodes de protection contre le loup et des ateliers sur le dressage des chiens de protections permettent une meilleure cohabitation entre le pastoralisme et le tourisme.

